



VILLE D'ARDRES

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 mars 2021

ARDRES

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/03/2021**

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Budget Principal – Compte de gestion et compte administratif 2020
2. Budget Principal – Affectation des Résultats
3. Taux d'imposition 2021
4. Budget Principal – Budget Primitif 2021
5. Budget Principal – Vote des subventions 2021
6. Budget Eau : Compte de gestion et compte administratif 2020
7. Budget Eau – Affectation des Résultats
8. Budget Eau – Budget Primitif 2021
9. Budget Assainissement : Compte de gestion et compte Administratif 2020
10. Budget Assainissement : Affectation des Résultats
11. Budget Assainissement : Budget Primitif 2021
12. Budget Lotissement Les Charmilles : Compte de gestion et compte Administratif 2020
13. Budget Lotissement Les Charmilles : Affectation des Résultats
14. Budget Lotissement Les Charmilles : Budget Primitif 2021
15. Aide financière donnée aux associations pour les « 4 jours de Dunkerque » 2021

RESSOURCES HUMAINES

16. Modification du tableau des effectifs

ENVIRONNEMENT

17. Présentation du projet de Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues
18. Projet de verger de maraude – demande de subvention FIEET

ADMINISTRATION GENERALE

19. Défense des intérêts de la ville d'Ardres dans le cadre de la requête présentée par SCI DU PONT D'ARDRES auprès du Tribunal Administratif de Lille
20. Publicité des décisions du maire

L'an deux mille vingt-et-un, le dix mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du vingt-cinq février deux mille vingt-et-un.

Etaient présents : Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Edwige THIRARD, Bernard HENON, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Christophe DUCROCQ, Olivier ROBE, Ludovic BAROUX, Maxime LEFIEF, Alexis BATAILLE, Charles FROYE.

Excusées avec pouvoir : Marie-Claude NEUVILLE, Brigitte LEGRAND, Isabelle REGNAUT, Nathalie BUCHE et Argentine PRUVOST qui avaient donné pouvoir à Ludovic LOQUET, Joël VANDERPOTTE, Gilles COTTREZ, Marie-Hélène LABRE et Véronique LANNOY

Secrétaire de séance : Bruno DEJONGHE

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Bruno DEJONGHE.

Il est procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février est unanimement approuvé. Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil accepte d'insérer à l'ordre du jour les questions complémentaires suivantes :

FINANCES :

AIDE FINANCIERE DONNEE AUX ASSOCIATIONS POUR LES « 4 JOURS DE DUNKERQUE » 2021

ADMINISTRATION GENERALE :

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE D'ARDRES DANS LE CADRE DE LA REQUETE PRESENTEE PAR SCI DU PONT D'ARDRES AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

La stabilité des impôts est soulignée par le Président qui rappelle, en guise d'introduction que la pression fiscale au titre de la commune n'a pas connu d'augmentation depuis 2008 ce qui n'a pourtant pas empêché la ville d'investir. L'accompagnement est l'une des clés de cette faculté, l'accompagnement de partenaires notamment qui permet un large co-financement des projets de la commune. Etablir un budget, c'est faire montre d'anticipation. Au titre de l'année 2021, la ville sera amenée à financer des études ou travaux (rue Léon Delacre, baignade naturelle, rue des Rainettes...) et la recherche de partenaires financiers s'est réalisée en amont. Il est nécessaire d'avoir de la perspective. Investir, c'est enrichir et rendre attractif. C'est le but poursuivi par la Municipalité. C'est aussi accompagner le tissu commercial local. Ce qui fera l'objet d'une délibération. C'est également soutenir la vie associative. Le Président rappelle que les associations doivent être attractives et que les élus ont confiance en la mobilisation de celles-ci et dans leur capacité à renâître des difficultés éprouvées au cours de l'année précédente. Les élus ont fait le choix de maintenir que les aides et subventions pour que les associations soient au rendez-vous au moment de la reprise globale des activités.

Le Président remercie les services municipaux et Sylvie BONNIERE de contribuer à la bonne gestion des finances de la ville.

D 21-13 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2020 comme suit :

VILLE D'ARDRES
CA 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	1 086 200,00	934 849,15	151 350,85	86
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	430 500,00	411 429,19	19 070,81	96
61 - SERVICES EXTERIEURS	443 800,00	355 796,34	88 003,66	80
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	148 100,00	127 779,92	20 320,08	86
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63 800,00	39 843,70	23 956,30	63
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 175 700,00	2 114 846,26	60 853,74	97
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 000,00	17 446,03	-1 446,03	109
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	33 700,00	31 000,65	2 699,35	92
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 126 000,00	2 066 399,58	59 600,42	97
014 - Atténuations de produits	1 000,00		1 000,00	0
65 - Autres charges de gestion courante	502 070,00	484 020,97	18 049,03	96
66 - Charges financières	75 801,09	70 840,45	4 960,64	94
67 - Charges exceptionnelles	3 100,00	1 541,00	1 559,00	50
022 - Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	0
Total dépenses réelles	3 863 871,09	3 606 097,83	257 773,26	93
Total dépenses d'ordre	388 672,35	233 558,11	155 114,24	60
Total dépenses de fonctionnement	4 252 543,44	3 839 655,94	412 887,50	90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	118 010,00	189 205,44	-71 195,44	160
73 - Impôts et taxes	2 434 278,00	2 449 758,74	-15 480,74	101
74 - Dotations, subventions et participations	1 371 487,00	1 377 096,12	-5 609,12	100
75 - Autres produits de gestion courante	57 000,00	73 459,90	-16 459,90	129
76 - Produits financiers	600,00	0,85	599,15	0
77 - Produits exceptionnels	164 000,00	172 957,22	-8 957,22	106
013 - Atténuations de charges	86 500,00	69 544,84	16 955,16	80
Total recettes réelles	4 231 875,00	4 332 023,11	-100 148,11	102
Total recettes d'ordre	20 668,44	17 836,30	2 832,14	86
Total recettes de fonctionnement	4 252 543,44	4 349 859,41	-97 315,97	102

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement	0,00	510 203,47	-510 203,47	-1 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté	635 890,59	635 890,59		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 276,39	2 577,91	-301,52	113
16 - Emprunts et dettes assimilés	529 037,62	524 521,77	4 515,85	99
20 - Immobilisations incorporelles	41 500,00	38 144,18	3 355,82	92
21 - Immobilisations corporelles	362 128,48	233 319,89	128 808,59	64
23 - Immobilisations en cours	104 500,00	97 241,87	7 258,13	93
27 - Autres immobilisations financières	500,00		500,00	0
Total dépenses réelles hors opérations	1 675 833,08	1 531 696,21	144 136,87	91
Total dépenses d'ordre	20 668,44	17 836,30	2 832,14	86
Total dépenses d'investissement	1 696 501,52	1 549 532,51	146 969,01	91

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
024 - Produits des cessions d'immobilisations	272 000,00		272 000,00	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	643 130,69	664 699,70	-21 569,01	103
13 - Subventions d'investissement reçues	263 000,00	296 396,51	-33 396,51	113
16 - Emprunts et dettes assimilés	130 000,00		130 000,00	0
Total recettes réelles hors opérations	1 308 130,69	961 096,21	347 034,48	74
Total recettes d'ordre	388 672,35	233 558,11	155 114,24	60
Total recettes d'investissement	1 696 803,04	1 194 654,32	502 148,72	70

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement	301,52	-354 878,19	355 179,71	-1 000

Le Président précise que la dette baisse et que de facto la capacité à emprunter augmente.

D 21-14 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2020 proposée comme suit :

<i>Lors du vote du compte administratif</i>	COMMUNE D'ARDRES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET VILLE	<i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</i>
Nombre de membres en exercice: 27		Nombre de membres en exercice: 27
Nombre de membres présents		Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages exprimés
Votes	Contre : Pour :	Votes
		Contre Pour
		Date de la convocation 25 février 2021 Séance du 11 mars 2021

1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par le Maire en exercice Ludovic Loquet, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			635 890,59 €		635 890,59 €	- €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	3 839 655,94 €	4 349 859,41 €	913 641,92 €	1 194 654,32 €	4 753 297,86 €	5 544 513,73 €
Totaux	3 839 655,94 €	4 349 859,41 €	1 549 532,51 €	1 194 654,32 €	5 389 188,45 €	5 544 513,73 €
Résultat de clôture		510 203,47 €	354 878,19 €			155 325,28 €
	Besoin de financement		354 878,19 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		1 980,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		356 858,19 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

356 858,19 €
153 345,28 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

D 21-15 TAUX D'IMPOSITION 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de fixer, au titre de l'année 2021, les taux de contribution directe suivants, sachant que l'actualisation des valeurs locatives foncières, fonction de l'inflation constatée, sera de 0,2%, selon la loi de finances 2021.

Le tableau ci-dessous reprend les données de l'état de notification 2020 actualisé à 0,2%, sachant qu'aucun taux n'est voté pour la taxe d'habitation (les taux restent gelés à leur niveau de 2019) et que le taux de foncier bâti est recalculé conformément à l'article 1640G du Code Général des Impôts.

Le nouveau taux TFB est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux du Département 2020 (22,26%).

Les communes doivent voter leur taux TFB 2021 en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité.

	TAUX 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	PRODUITS 2021 PREVISIONNELS A TAUX CONSTANTS
Taxe foncière bâti	41,66 %*	2.838.206 €	1.182.396 €
Taxe foncière non bâti	58,92 %	83.517€	49.208 €
PROPOSITION : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX EN 2021			1.231.604 €

* dont taux départemental TFB 2020 : 22,26%

Afin de supprimer les écarts de produits générés par la réforme, un dispositif d'équilibrage est mis en place par l'application d'un coefficient correcteur. Ce coefficient, calculé en 2021, est propre à chaque commune et sera figé pour les années suivantes.

Les produits attendus, après application du coefficient correcteur, sont donc identiques à 2020, à **1.333.000 €**.

D 21-16 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la proposition de budget primitif 2021 présentée ci-après.

4.1. BP2021 – VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 187 800,00		1 187 800,00	0,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	483 000,00		483 000,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	480 300,00		480 300,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	170 500,00		170 500,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	54 000,00		54 000,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 140 000,00		2 140 000,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00		15 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32 400,00		32 400,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 092 600,00		2 092 600,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	474 740,00		474 740,00	0,0
66 - Charges financières	75 726,91		75 726,91	0,0
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	22 000,00		22 000,00	0,0
Total dépenses réelles	3 901 266,91		3 901 266,91	0,0
Total dépenses d'ordre	461 628,80		461 628,80	0,0
Total dépenses de fonctionnement	4 362 895,71		4 362 895,71	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	179 300,00		179 300,00	0,0
73 - Impôts et taxes	2 442 004,00		2 442 004,00	0,0
74 - Dotations, subventions et participations	1 396 580,00		1 396 580,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	74 000,00		74 000,00	0,0
77 - Produits exceptionnels	11 000,00		11 000,00	0,0
013 - Atténuations de charges	66 500,00		66 500,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	153 345,28		153 345,28	0,0
Total recettes réelles	4 322 729,28		4 322 729,28	0,0
Total recettes d'ordre	40 166,43		40 166,43	0,0
Total recettes de fonctionnement	4 362 895,71		4 362 895,71	0,0

4.4. BP2021 – VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	354 878,19		354 878,19	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	320 000,00		320 000,00	0,0
20 - Immobilisations incorporelles	57 000,00		57 000,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles	1 191 100,00	1 980,00	1 193 080,00	0,0
23 - Immobilisations en cours	361 000,00		361 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	2 283 978,19	1 980,00	2 285 958,19	0,0
Total dépenses d'ordre	40 166,43		40 166,43	0,0
Total dépenses d'investissement	2 324 144,62	1 980,00	2 326 124,62	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	456 858,19		456 858,19	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	175 000,00		175 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 232 637,63		1 232 637,63	0,0
Total recettes réelles hors opérations	1 864 495,82		1 864 495,82	0,0
Total recettes d'ordre	461 628,80		461 628,80	0,0
Total recettes d'investissement	2 326 124,62		2 326 124,62	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement	1 980,00	-1 980,00		0,0

D 21-17 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Après avis favorable de la commission plénière et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les propositions de subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

SPORTS	70 750 €	PERSONNEL	3 900 €
Basket Club Ardrésien	45 500 €	Comité du personnel	3 900 €
Sporting Club Ardrésien	8 500 €		
Racing Club Ardrésien	8 500 €	SCOLAIRES	2 800 €
Les Muses de l'Ardrésis	1 400 €	Amicale laïque d'Ardres	1 300 €
Amis Cyclos de l'Ardrésis	1 600 €	Ass. Sportive Collège de l'Europe	200 €
Savate Boxing	400 €	Espoir de l'Ardrésis	400 €
Club Cycliste Ardres	850 €	APE Ecoles d'Ardres	450 €
Enveloppe Sportive	4 000 €	FCPE Ecoles de Bois-en-Ardres	450 €
CULTURE	1 900 €	SOCIAL	400 €
ACHA	1 300 €	Saint Vincent de Paul	400 €
Bibliothèque pour tous	600 €		
FETES & CEREMONIES	15 850 €	DIVERS	550 €
Ardres accueil	450 €	Club ardrésien des aînés	350 €
Comité ardrésien des Fêtes	3 500 €	Souvenir Français	200 €
Comité de Jumelage	2 000 €		
Nature, Fête et Traditions	3 500 €		
123 en Ardrésis	6 400 €		
LOISIRS	1 590 €	CCAS	75 000 €
Les Phénix	700 €		
Marche Nature en Ardrésis	150 €	CAISSE DES ECOLES	17 000 €
Société de chasse	90 €		
Sté Colombophile	650 €		

Mmes Brissaud, Vanhaecke ainsi que MM. Vanderpotte et Demassieux ne participent pas au vote en raison de leur appartenance à des associations ardrésiennes.

D 21-18 BUDGET EAU : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2020 :

6.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Eau			
CA 2020			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	37 457,72		37 457,72
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	37 457,72		37 457,72
Total dépenses réelles	37 457,72		37 457,72
Total dépenses d'ordre	25 000,00	24 959,18	40,81
Total dépenses de fonctionnement	62 457,72	24 959,18	37 498,54
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	25 000,00	30 694,67	-5 694,67
002 - Excédent de fonctionnement reporté	31 557,72	31 557,72	
Total recettes réelles	56 557,72	62 252,39	-5 694,67
Total recettes d'ordre	5 900,00	5 861,00	39,00
Total recettes de fonctionnement	62 457,72	68 113,39	-5 655,67
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
SOLDE DE FONCTIONNEMENT			
Solde de fonctionnement		43 154,21	-43 154,21

6.2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Eau			
CA 2020			
Vue d'ensemble de l'investissement			
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
21 - Immobilisations corporelles	30 000,00		30 000,00
23 - Immobilisations en cours	136 113,91		136 113,91
Total dépenses réelles hors opérations	166 113,91		166 113,91
Total dépenses d'ordre	5 900,00	5 861,00	39,00
Total dépenses d'investissement	172 013,91	5 861,00	166 152,91
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
RECETTE D'INVESTISSEMENT			
001 - Excédent d'investissement reporté	147 013,91	147 013,91	
Total recettes réelles hors opérations	147 013,91	147 013,91	
Total recettes d'ordre	25 000,00	24 959,18	40,81
Total recettes d'investissement	172 013,91	171 973,09	40,82
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement		166 112,09	-166 112,09

D 21-19 BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission finances, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2020 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET EAU

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour :
Date de la convocation : 25 février 2021		
Séance du 10 mars 2021		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, flui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		31 557,72 €		147 013,91 €	- €	178 571,63 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	24 959,18 €	36 555,67 €	5 861,00 €	24 959,18 €	30 820,18 €	61 514,85 €
Totaux	24 959,18 €	68 113,39 €	5 861,00 €	171 973,09 €	30 820,18 €	240 086,48 €
Résultat de clôture		43 154,21 €		166 112,09 €		209 266,30 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement (D001)					
	Excédent total de financement (R001)			166 112,09 €		

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

43 154,21 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

D 21-20 BUDGET EAU – BUDGET PRIMITIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2021 présenté ci-après :

8.1. BUDGET EAU – BP2021 – VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

BP 2021			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	49 054,21		49 054,21
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	49 054,21		49 054,21
Total dépenses réelles	49 054,21		49 054,21
Total dépenses d'ordre	25 000,00		25 000,00
Total dépenses de fonctionnement	74 054,21		74 054,21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	25 000,00		25 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	43 154,21		43 154,21
Total recettes réelles	68 154,21		68 154,21
Total recettes d'ordre	5 900,00		5 900,00
Total recettes de fonctionnement	74 054,21		74 054,21

8.2. BUDGET EAU – BP2021 – VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

ARDRES Eau			
BP 2021			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
23 - Immobilisations en cours	135 212,09		135 212,09
Total dépenses réelles hors opérations	185 212,09		185 212,09
Total dépenses d'ordre	5 900,00		5 900,00
Total dépenses d'investissement	191 112,09		191 112,09
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	166 112,09		166 112,09
Total recettes réelles hors opérations	166 112,09		166 112,09
Total recettes d'ordre	25 000,00		25 000,00
Total recettes d'investissement	191 112,09		191 112,09

D 21-21 BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2020 :

9.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Assainissement			
CA 2020			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	35 385,55	34 885,03	500,52
61 - SERVICES EXTERIEURS	35 385,55	33 046,74	2 338,81
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 838,29	-1 838,29
66 - Charges financières	15 508,28	15 374,71	133,57
Total dépenses réelles	50 893,83	50 259,74	634,09
Total dépenses d'ordre	233 919,11	133 309,28	100 609,83
Total dépenses de fonctionnement	284 812,94	183 569,02	101 243,92
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	170 000,00	184 134,52	-14 134,52
74 - Subventions d'exploitation	15 000,00	10 381,00	4 619,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	99 144,50	99 144,50	
Total recettes réelles	284 144,50	293 660,02	-9 515,51
Total recettes d'ordre	668,44		668,44
Total recettes de fonctionnement	284 812,94	293 660,02	-8 847,07
SOLDE DE FONCTIONNEMENT			
Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde
Solde de fonctionnement	0,00	110 091,00	-110 091,00

9.2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Assainissement			
CA 2020			
Vue d'ensemble de l'investissement			
	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes assimilés	88 000,00	83 833,67	4 166,33
23 - Immobilisations en cours	219 103,25		219 103,25
Total dépenses réelles hors opérations	307 103,25	83 833,67	223 269,58
Total dépenses d'ordre	668,44		668,44
Total dépenses d'investissement	307 771,69	83 833,67	223 938,02
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	3 852,58	3 852,58	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00	70 000,00	
13 - Subventions d'investissement reçues		23 343,16	-23 343,16
Total recettes réelles hors opérations	73 852,58	97 195,74	-23 343,16
Total recettes d'ordre	233 919,11	133 309,28	100 609,83
Total recettes d'investissement	307 771,69	230 505,02	77 266,67
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT			
Année 2020			
	Budget	Réalisé	Solde
Solde d'investissement		146 671,35	-146 671,35

D 21-22 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2020 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET ASSAINISSEMENT

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre Pour

Date de la convocation 25 février 2021
 Séance du 11 mars 2021

1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par le Maire en exercice Ludovic Loquet, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, L'ui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		99 144,50 €		3 852,58 €	- €	102 997,08 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	183 569,02 €	194 515,52 €	83 833,67 €	226 652,44 €	267 402,69 €	421 167,96 €
Totaux	183 569,02 €	293 660,02 €	83 833,67 €	230 505,02 €	267 402,69 €	524 165,04 €
Résultat de clôture		110 091,00 €		146 671,35 €		256 762,35 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				146 671,35 €		
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				146 671,35 €		

2/ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

- €
110 091,00 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

D 21-23 BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2021 présenté ci-après :

11.1 Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Assainissement			
BP 2021			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	119 218,63		119 218,63
61 - SERVICES EXTERIEURS	119 218,63		119 218,63
66 - Charges financières	13 185,24		13 185,24
Total dépenses réelles	132 403,87		132 403,87
Total dépenses d'ordre	261 285,43		261 285,43
Total dépenses de fonctionnement	393 689,30		393 689,30
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	170 000,00		170 000,00
74 - Subventions d'exploitation	10 000,00		10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	110 091,00		110 091,00
Total recettes réelles	290 091,00		290 091,00
Total recettes d'ordre	103 598,30		103 598,30
Total recettes de fonctionnement	393 689,30		393 689,30

11.2 Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Assainissement			
BP 2021			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	94 358,48		94 358,48
23 - Immobilisations en cours	250 000,00		250 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	344 358,48		344 358,48
Total dépenses d'ordre	103 598,30		103 598,30
Total dépenses d'investissement	447 956,78		447 956,78
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	146 671,35		146 671,35
13 - Subventions d'investissement reçues	40 000,00		40 000,00
Total recettes réelles hors opérations	186 671,35		186 671,35
Total recettes d'ordre	261 285,43		261 285,43
Total recettes d'investissement	447 956,78		447 956,78

D 21-24 BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2020 :

12.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES CENSE HEBRON II			
CA 2020			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	226 536,05		226 536,05
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	226 536,05		226 536,05
Total dépenses réelles	226 536,05		226 536,05
Total dépenses d'ordre	430 176,67	357 309,87	72 866,80
Total dépenses de fonctionnement	656 712,72	357 309,87	299 402,85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	86 000,00	221 671,23	-135 671,23
75 - Autres produits de gestion courante		0,56	-0,56
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 536,05	140 536,05	
Total recettes réelles	226 536,05	362 207,84	-135 671,79
Total recettes d'ordre	430 176,67		430 176,67
Total recettes de fonctionnement	656 712,72	362 207,84	294 504,88
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
Solde de fonctionnement		4 897,97	-4 897,96

12.2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES CENSE HEBRON II			
CA 2020			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'ordre	430 176,67	135 638,64	294 538,03
Total dépenses d'investissement	430 176,67	135 638,64	294 538,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	228 188,75	228 188,75	
Total recettes réelles hors opérations	228 188,75	228 188,75	
Total recettes d'ordre	430 176,67		430 176,67
Total recettes d'investissement	658 365,42	228 188,75	430 176,67
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2020		
	Budget	Réalisé	Solde
Solde d'investissement	228 188,75	92 550,11	135 638,64

D 21-25 BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'affectation des résultats 2020 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
RESIDENCE DES CHARMILLES

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre Pour :

Date de la convocation : 25 février 2021
 Séance du 10 mars 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, flui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		140 536,05 €		228 188,75 €	- €	368 724,80 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	357 309,87 €	357 310,43 €	135 638,64 €	357 309,87 €	492 948,51 €	714 620,30 €
Totaux	357 309,87 €	497 846,48 €	135 638,64 €	585 498,62 €	492 948,51 €	1 083 345,10 €
Résultat de clôture		140 536,61 €		449 859,98 €		590 396,59 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement (D00f)					
	Excédent total de financement (R00f)		449 859,98 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

140 536,61 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

D 21-26 BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES : BUDGET PRIMITIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2021 présenté ci-après :

14.1 Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES CENSE HEBRON II			
BP 2021			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	68 865,38		68 865,38
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	68 865,38		68 865,38
Total dépenses réelles	68 865,38		68 865,38
Total dépenses d'ordre	357 309,87		357 309,87
Total dépenses de fonctionnement	426 175,25		426 175,25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	150 000,00		150 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 536,61		140 536,61
Total recettes réelles	290 536,61		290 536,61
Total recettes d'ordre	135 638,64		135 638,64
Total recettes de fonctionnement	426 175,25		426 175,25

14.2 Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES CENSE HEBRON II			
BP 2021			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre	135 638,64		135 638,64
Total dépenses d'investissement	135 638,64		135 638,64
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	449 859,98		449 859,98
Total recettes réelles hors opérations	449 859,98		449 859,98
Total recettes d'ordre	357 309,87		357 309,87
Total recettes d'investissement	807 169,85		807 169,85
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde d'investissement	671 531,21		671 531,21

D 21-27 AIDE FINANCIERE DONNE AUX ASSOCIATIONS POUR LES « 4 JOURS DE DUNKERQUE » 2021

La Ville d'Ardres a été retenue comme ville départ lors de la dernière étape des « 4 Jours de Dunkerque » qui se déroulera le dimanche 9 mai 2021.

Une boucle pour le parcours promenade sera organisée dans un 1^{er} temps, puis le départ et un passage en ville sont prévus. A cet effet, l'organisation des « 4 jours de Dunkerque » sollicite la Ville pour trouver 70 signaleurs afin de sécuriser le parcours.

La ville d'Ardres souhaite proposer un partenariat à l'ensemble des associations Ardrésiennes : ces dernières peuvent solliciter leurs membres si elles le souhaitent pour assurer cette action de sécurisation. En contrepartie, l'association se verrait attribuer une subvention exceptionnelle de 30€ par membre signaleur participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de valider le principe et de permettre ainsi l'attribution de cette subvention ponctuelle qui favorise le développement de l'image de la ville et son rayonnement ; et également d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la rémunération aux associations en fonction du nombre de participants.

D 21-28 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'augmenter la quotité de travail d'un agent des services administratifs,

Considérant la nécessité de nommer stagiaire un agent contractuel des services scolaires,

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la modification du tableau des emplois comme suit :

TITULAIRES

Service	Emploi	Grade actuel	Grade d'accueil	Date d'effet	Temps de travail hebdomadaire
Services administratifs	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Suppression du poste d'adjoint administratif	28/02/2021	20h
Services administratifs	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Création du poste d'adjoint administratif	01/03/2021	24h

TITULAIRES

Service	Emploi	Grade d'accueil	Date d'effet	Temps de travail hebdomadaire
Services Scolaires	ATSEM	Adjoint d'animation	24/04/2021	17h30

et d'émettre un avis favorable en vue :

- d'approuver la modification conforme du tableau des emplois ainsi proposés ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la commune – chapitre 012.

D 21-29 PRESENTATION DU PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues a été prescrit par arrêté préfectoral du 16 janvier 2020.

Le projet de plan a été établi en étroite collaboration avec les collectivités concernées dans le cadre des différents comités techniques et de concertation qui ont jalonné les phases d'études. La cartographie de l'aléa de référence a fait l'objet d'un porter à connaissance auprès des communes.

La cartographie du projet de PPRI pour la commune d'Ardres est présentée en annexe.

L'ensemble des documents en lien avec ce projet de PPRI peut en outre être consulté en mairie ou demandé par mail aux adresses cabinet@mairie-ardres.fr ou dgs@mairie-ardres.fr.

Après avis favorable de la commission plénière et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ce projet.

Monsieur COTTREZ précise que cette étape est obligatoire.

D 21-30 PROJET DE VERGER DE MARAUDE – DEMANDE DE SUBVENTION FIEET

Les vergers de maraude sont des espaces publics ouverts sur lesquels sont plantés des arbres ou arbustes fruitiers dont la récolte est accessible à tous. Ce sont aussi des lieux de détente, de repos, de rencontre et d'échanges.

Souvent constitués d'arbres d'essence ancienne et régionale, les vergers sont des milieux favorables au renforcement de la biodiversité. Ils favorisent le maintien d'un écosystème en hébergeant ainsi une multitude d'insectes, de pollinisateurs, de mammifères et de petits rongeurs.

La commune souhaite aménager des parcelles en verger de maraude, autour de la résidence des Sources, en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et le Département ; l'aménagement du site nécessitera la pose de clôtures ainsi que la plantation d'arbres d'essences locales.

Le plan des parcelles est présenté en annexe.

Le coût des aménagements est estimé à 25.630,84€ HT.

Après avis favorable de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de valider le projet de verger de maraude ;
- d'autoriser la demande de subvention au Département du Pas-de-Calais dans le cadre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques et Territoriaux, à hauteur de 80% des dépenses engagées ;
- d'autoriser la signature d'une convention avec Pas-de-Calais Habitat, propriétaire de la parcelle cadastrée AR n°352.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur COTTREZ précise que la demande de subvention FIEET permettra au projet d'être financé à hauteur de 80%. Le projet sera réalisé au niveau des Sources, derrière la résidence du même nom.

D 21-31 DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE D'ARDRES DANS LE CADRE DE LA REQUETE PRESENTEE PAR SCI DU PONT D'ARDRES AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

En date du 05 mars 2021, le Tribunal Administratif de Lille nous informe par courrier d'une requête par la SCI DU PONT d'ARDRES dont la copie est jointe à cette délibération.

La société PHERRANT PHE et la SCI DU PONT D'ARDRES ont saisi la commune d'un mémoire préalable en indemnités.

Il est demandé à la commune de présenter, dans les deux mois, un mémoire et, pour compléter l'instruction, la délibération l'autorisant à se défendre dans cette affaire.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

PV réunion de conseil municipal du 10 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures judiciaires nécessaires dans le cadre de cette affaire SCI du Pont d'Ardres c/ Commune d'Ardres.

D 21-32 PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE


Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Les dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du même CGCT.

CONCESSIONS ATTRIBUEES

QUIQUET Françoise	Concession 3m² trentenaire	22/12/2020	150€	Bois en Ardres
--------------------------	--	-------------------	-------------	---------------------------

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19h55</p>	<p>Ludovic Loquet,  Maire d'Ardres</p>
--	--